



Programme de gestion
du littoral ouest Africain

ÉTUDE DE CAS 03

Renforcement du Système de Gestion de l'Information Environnementale pour le Développement de la Zone Côtière

Connaître, partager et actualiser les données et informations environnementales pour améliorer la gestion des zones côtières et l'adaptation au changement climatique



Contexte

La Côte d'Ivoire en tant que partie prenante aux conventions de Rio s'est engagée en 2004 dans le processus d'autoévaluation des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement mondial, initié en janvier 2000 par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette initiative vise à aider à recenser les besoins et problèmes prioritaires dans les domaines de la diversité biologique, des changements climatiques et de la dégradation des sols, ainsi que dans le contexte général du développement durable.

Cet exercice d'autoévaluation a révélé onze contraintes intersectorielles dont «le faible niveau de sensibilisation et des connaissances pour une meilleure prise de décision, consécutif au fait que les données et l'information environnementales sont dispersées, souvent anciennes, partielles et difficiles d'accès pour les utilisateurs». Il a aussi mis en lumière le manque de synergie entre les institutions et les acteurs travaillant dans le secteur de l'environnement, l'inefficacité et le manque de transparence des institutions administratives et leur faible niveau de connaissances et de sensibilisation.

Une analyse approfondie des problèmes environnementaux et des contraintes en matière de renforcement des capacités a souligné l'importance stratégique du point de vue économique, social et environnemental de la zone côtière ivoirienne. Or, celle-ci, gravement menacée par l'érosion, n'a pas fait l'objet d'une gestion efficace de son environnement, principalement à cause de l'insuffisance, voire de l'absence de données et d'informations fiables, du chevauchement des mandats des agences techniques et des capacités insuffisantes des autorités décentralisées pour traduire les données environnementales dans le processus décisionnel.

Face à ce défi, le Ministère en charge de l'Environnement ivoirien, avec l'appui du PNUD, a soumis au Secrétariat

du FEM le projet intitulé «*Renforcement du système de gestion de l'information environnementale pour le développement de la zone Côtière de Côte d'Ivoire en réponse aux objectifs des conventions de Rio*». Celui-ci vise à développer et actualiser le contenu de bases de données environnementales efficaces et de mettre en place un système national d'information et de gestion environnementale, permettant ainsi aux preneurs de décisions nationaux et régionaux de mieux répondre aux obligations des conventions de Rio.

Le projet initialement engagé pour trois ans couvrait la période mars 2014 – mars 2017. Il a été géré par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), qui avait la responsabilité de mettre en place le nouveau système national d'informations environnementales, en collaboration avec le PNUD et le FEM. La zone concernée couvrait les sites pilotes de Grand-Bassam, Port-Bouët, Grand-Lahou et San-Pedro.

Principaux Defis

Divers défis, à la fois techniques, économiques et climatiques, justifient la création d'un système de gestion intégrée de données environnementales pour la zone côtière:

1. L'érosion côtière en Côte d'Ivoire. L'environnement côtier de la Côte d'Ivoire couvre 566 km et abrite des forêts marécageuses, des lagunes et estuaires d'une richesse écologique remarquable. Sa faune et flore sont cependant aujourd'hui gravement menacées par divers facteurs tels que la pollution, la destruction des mangroves, la démographie, la surexploitation des ressources aquatiques, l'élévation du niveau de la mer et les marées et tempêtes accentuées par l'accélération du changement climatique. Cinq « points chauds » particulièrement affectés par l'avancée du trait de côte, ont été identifiés le long du littoral : Grand Bassam, Assinie, Port-Bouët, Grand Lahou et San Pedro.

2. Des populations locales insuffisamment sensibilisées au problème de l'érosion des côtes. L'activité humaine accentue fortement le processus naturel d'érosion. Or, ses conséquences dans le quotidien des populations locales sont loin d'être négligeables. L'érosion menace l'activité économique des côtes, provoque des dégâts matériels catastrophiques et est à l'origine de déplacements de populations et de conflits territoriaux et ethniques tous les jours plus importants. L'un des principaux problèmes liés à l'aggravation alarmante de l'érosion du littoral est notamment le manque d'activités visant à sensibiliser les populations le long du littoral, sur les bonnes pratiques et

les mesures d'adaptation à l'échelle locale. Il est en effet très difficile pour les habitants de faire le lien entre leurs comportements et les conséquences à moyen et long terme de ceux-ci.

3. L'insuffisance de la maîtrise de connaissances techniques approfondies des parties prenantes. Afin de pouvoir apporter une réponse adaptée et immédiate à l'érosion de la côte ivoirienne, il importe d'avoir une connaissance approfondie de la géomorphologie de la côte ivoirienne et des diverses vitesses de recul du trait de côte. L'insuffisance des connaissances des agents impliqués, qui manquent de vue d'ensemble concernant les défis écologiques et sociaux rencontrés dans la région, entrave la mise en place d'une politique environnementale efficace et la planification d'actions favorisant un développement durable du littoral ivoirien.

4. Une systématisation insuffisante de la collecte des données et informations environnementales. Une collecte régulière des informations environnementales permettrait une actualisation en temps réel des données relatives au littoral.

5. Un partage insuffisant des données régionales. La question de l'érosion côtière ne concerne pas seulement la Côte d'Ivoire. Elle constitue l'un des problèmes environnementaux les plus critiques de toute la région d'Afrique de l'Ouest. D'importantes mesures d'aménagement du territoire devraient être mises en œuvre au niveau régional. Malgré les efforts de concertation entre les pays concernés, plus de moyens doivent être mobilisés tant au niveau du partage des données que l'adaptation au changement climatique.

Objectifs

Le principal objectif de l'initiative est de renforcer les capacités des acteurs nationaux et locaux en matière de gestion de l'information environnementale en vue d'améliorer la prise de décision dans la gestion de l'environnement en zone côtière dans le pays et de contribuer ainsi à atteindre les objectifs environnementaux nationaux et mondiaux. L'utilisation efficace et l'appropriation de cet outil d'aide à la prise de décision vise à atteindre une gestion plus intégrée et durable de la zone pilote concernée et peut s'appliquer plus largement à d'autres zones du pays et de la région.

Principales Activités

La mise en œuvre du projet comporte deux phases qui prévoient chacune un ensemble d'activités.

Phase 1: Renforcement du Système de Gestion de l'Information Environnementale (SGIE) existant et des acteurs en matière d'environnement dans la zone côtière.

1. Réalisation d'un diagnostic portant sur les données et informations environnementales disponibles au niveau national et local incluant entre autres aspects : (i) un recensement des institutions nationales et locales produisant ou utilisant les données pour le traitement de l'information environnementale, (ii) une évaluation des ressources matérielles, techniques, humaines et financières des principaux acteurs institutionnels, (iii) l'identification des besoins des acteurs locaux de la zone côtière, (iv) l'analyse des limites du système de gestion de l'information environnementale, (v) l'identification des systèmes de gestion des bases de données et d'informations environnementales de chaque acteur institutionnel, et (vi) les possibilités de leur mise en réseau avec une base de données centrale et propositions d'amélioration de la base de données centrale.

2. Etablissement d'un protocole d'accord sur le partage de données et de l'information environnementale. Une plateforme de partage de données a été mise en place par l'équipe de coordination pour que les structures productrices de données (CIAPOL, ANDE, etc.) puissent de manière continue signer une convention de partenariat avec le Ministère de l'Environnement afin de bénéficier d'appuis visant à renforcer leurs capacités matérielles et techniques.

3. Renforcement des bases de données existantes sur la gestion de la zone côtière. Des points focaux ont été nommés dans les différentes structures membres de la plateforme de partage des informations environnementales pour assurer l'actualisation des données.

4. Renforcement des capacités organisationnelles des structures clés de gestion des données et de l'information environnementale, au travers de formations sur différents aspects comme (gestion organisationnelle de la base de données centrale et du système d'information environnementale dédiés à la zone côtière ; coordination du partage des données et des informations de la base de données et du système d'information environnementale, gestion technique de la base de données centrale).

5. Mise en place du SGIE sur la zone côtière, incluant l'élaboration d'un modèle conceptuel et organisationnel fonctionnel, d'outils et mécanismes de collecte et de centralisation des données, le renseignement de la base de données centrale en parcourant toutes les structures nationales productrices de données pertinentes, la mise en place d'outils techniques de gestion des données, la collecte continue de données ainsi que la coordination et communication.

Phase 2 : Création de sites pilotes (Grand-Bassam, Port-Bouët, Grand-Lahou et San-Pedro) en vue de tester le SGIE à l'échelle locale pour sa réplique ultérieure dans toutes les zones côtières de la Côte d'Ivoire.

1. Mise en place des sites pilotes. Des missions de terrain ont été organisées pour mobiliser les acteurs locaux des sites pilotes afin d'affiner leurs besoins d'informations et de données.

2. Analyse institutionnelle des structures locales de gouvernance. Dans une approche participative et inclusive, des propositions d'amélioration des structures de gouvernance ont été soumises pour une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales des sites.

3. Conduite des réformes institutionnelles de gestion de l'information des structures locales. Des comités de développement durable ont été mis en place dans les quatre communes pilotes afin de favoriser la réflexion, la prise de décision et le partage des informations entre les parties prenantes. Ce processus a donné lieu à l'élaboration des Agendas 21 locaux de San Pedro, Grand Bassam et Port Bouet, destinés à assurer une planification stratégique participative et inclusive du développement au niveau des collectivités territoriales pilotes du littoral.

4. Réalisation de campagnes de sensibilisation et de formation des parties prenantes des communes pilotes.

- Organisation d'un side-event durant la COP 22 de Marrakech pour présenter les résultats du Geoportail du SGIE pour l'adaptation du pays aux effets du changement climatique.
- Organisation de sessions de formation sur le Géoportail aux membres du Ministère de l'Environnement, aux organisations de la société civile, à la presse, aux structures publiques, ainsi qu'aux acteurs locaux des sites pilotes.

Résultats

La mise en ligne du site (www.sgie.fr) offre des indicateurs, une galerie photo, des panoramiques et un géoportail reposant sur le système PADRE (Platform to Access Data on Risks and Environment). Les principales fonctionnalités du site sont les suivantes: Geocatalogue ; Webmapping ; Interrogation de couches ; Affichage de profils temporels ; Données statistiques ; Animations ; Calculs en ligne et Profils temporels. Les données sont représentées sous forme de trois grands dossiers (Indicateurs, Données thématiques et Zones pilotes). Quarante-huit (48) indicateurs sont répartis en cinq (5) enjeux (Risques de catastrophes et événements extrêmes; Pollution et Assainissement; Biodiversité; Hydro-Météo-Géomorphologie; Socio-économie).

On peut d'ores et déjà constater les résultats spécifiques suivants:

1. Etablissement d'un état des lieux et diagnostic des données environnementales. Un état des lieux des données et informations environnementales disponibles ainsi qu'un diagnostic des structures de gestion a été réalisé.

2. Création d'une plateforme d'acquisition des données. Une plateforme d'acquisition de données et informations environnementales, permettant d'avoir une base de données centralisée et actualisée de la zone côtière, a été mise en place. Plus des trois quarts des structures ayant à gérer, dans le cadre de leurs activités des données et informations environnementales ont signé un protocole de partenariat avec le Ministère en charge de l'Environnement.

3. Création d'un Géoportail renforçant le SGIE. Le système d'information environnementale pour le développement de la zone côtière a été renforcé grâce à la mise en place d'un Géoportail partageant les données des sites pilotes sélectionnés.

4. Organisation d'ateliers de sensibilisation. L'organisation de diverses sessions de renforcement des capacités a permis de mieux préparer les acteurs des communes pilotes à prendre des décisions éclairées sur la gestion de l'environnement côtier.

5. Acquisition d'un outil de planification stratégique dans les communes pilotes (Agenda 21 local). La mise en œuvre d'une loi d'orientation sur le développement durable a permis à trois des quatre communes pilotes d'acquiescer un outil de planification stratégique du développement au niveau local (Agenda 21 local). Les autorités communales sont désormais davantage engagées dans

l'atteinte des Objectifs du Développement Durable au niveau local. Le Conseil Régional de San-Pedro dispose même désormais d'un Comité de Développement Durable, conformément aux dispositions de la loi d'orientation.

Leçons tirées

1. Le partage des expériences et bonnes pratiques pour mieux gérer l'information environnementale. Une approche participative et inclusive du projet permet aux parties prenantes locales de mettre en commun leurs expériences, inquiétudes et aspirations quant aux conséquences de l'érosion côtière dans leur commune. Elle favorise l'identification de bonnes pratiques et le développement de synergies entre les différentes initiatives nationales et locales entreprises pour mieux gérer la question de l'information environnementale.

2. L'organisation d'activités de sensibilisation pour mieux s'approprier l'outil. La mise en place d'activités visant à sensibiliser et à renforcer les capacités des parties prenantes locales favorise l'appropriation du Géoportail.

3. Une connaissance approfondie et actualisée pour mieux répondre au défi de l'érosion. Une connaissance approfondie et actualisée de la situation est essentielle pour prendre des mesures adaptés et efficaces pour s'adapter aux changements climatiques. La centralisation, le partage et l'actualisation des données a permis d'obtenir une vision d'ensemble des défis affrontés par le pays mais aussi de disposer de données locales permettant d'apporter une réponse immédiate aux menaces auxquelles doivent faire face certaines communes.

4. De façon générale, les actions à retenir pour assurer une bonne fonctionnalité du site sont une meilleure visualisation des tableaux de bord ; une intégration régulière des informations ; la formation des acteurs à la gestion et l'intégration des données ; et la poursuite de partenariats avec les fournisseurs de données ainsi que le respect des accords.

Conclusions

En fonction de ressources disponibles, le SGIE peut couvrir toutes les villes côtières de la Côte d'Ivoire afin de recueillir le maximum de données locales et de favoriser l'implication des acteurs locaux sur toute la bande côtière. Les localités seront ainsi appuyées pour mieux répondre aux exigences du développement durable et de l'adaptation au changement climatique grâce



à la mise en œuvre de leur agenda 21 local. Les acteurs devraient pouvoir prochainement disposer, comme dans le cas des communes pilotes, d'un véritable outil de planification du développement du territoire en lien avec les Objectifs du Développement Durable.

Le SGIE peut aussi être répliqué au niveau de la région car il permet d'aborder à la fois les facteurs techniques, économiques et institutionnels nécessaires au renforcement de la gouvernance régionale et nationale dans les pays ciblés et d'améliorer leur base de connaissances quant à l'érosion côtière et autres risques liés aux changements climatiques le long des côtes.

RÉFÉRENCES

- Présentation du Projet de renforcement du SGIE, MINSIEDD, Côte d'Ivoire, 2017, 23 pages
- Site internet du SGIE:
<http://www.sgie.fr>
- Documents internes SGIE
- Site Ministère de la Salubrité, de l'environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire
<http://www.environnement.gouv.ci>
- Agence de Presse Africaine:
<http://apanews.net/fr/news>

Le Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA) est une plateforme de rencontre visant à assister les pays ouest-africains dans leurs efforts pour gérer leur littoral de manière durable et renforcer leur résilience socio-économique aux effets du changement climatique. Ce programme vise également à faciliter l'accès des pays concernés à l'expertise technique et au financement.


 Programme de gestion
 du littoral ouest Africain